

Michel Hallard <michel.hallard@gmail.com>

Proposition de loi

1 message

Michel Hallard <michel.hallard@gmail.com>
À : michel.vialay@assemblee-nationale.fr

15 mars 2019 à 09:55

A l'attention personnelle de Monsieur Michel VIALAY, Député des Yvelines :

Monsieur le Député,

Je vous écris en ma qualité de **Commissaire Divisionnaire Honoraire** et non en celle de Président de la Section Paris Île-de-France de l'**A.N.R.P** (Association Nationale des Retraités de la Police). Ce message n'engage que moi, même si je pense sincèrement que le Président National de cette association renommée n'aurait pas désapprouvé son contenu.

J'ai été très ému en découvrant sur internet que vous aviez déposé le **20 février** dernier **une proposition de loi visant "à autoriser, sur la base du volontariat, le port d'armes des policiers et gendarmes retraités"**, une fois leur carrière terminée.

En effet, dès **janvier 2015**, j'avais écrit à **Éric Ciotti**, votre collègue que je rencontre chaque été à Saint Martin Vésubie, petit village du Mercantour où nous passons nos vacances respectives, afin d'attirer son attention sur la **disponibilité des retraités** de la Police Nationale et de la Gendarmerie (non réservistes) et de lui proposer **deux projets de proposition de lois** dont celui-ci qui s'apparente au vôtre et serait de nature à vous aider à le défendre, au moment opportun, devant l'Assemblée Nationale, savoir :

"En cas d'activation du Plan Vigipirate à son plus haut niveau d'alerte, **tout policier ou gendarme à la retraite** pourra se rendre au Commissariat (ou à la Brigade de Gendarmerie) le plus proche de son domicile afin d'y retirer un "**permis de port d'arme " nominatif, ponctuel et temporaire** qui lui permettra d'acquérir, dans les meilleurs délais et pour la période considérée, **une arme personnelle**, de la détenir à son domicile et de la porter sur lui en vue de parer à toute éventualité"...

Seul, Monsieur **Éric Ciotti**, détenteur de nos échanges de courriers est habilité à vous en remettre copie.

En tout état de cause, ces documents vont dans le sens de votre proposition et je suis certain de ne pas être le seul policier à penser ainsi, quand bien même la situation actuelle de la France ne s'y prête guère, par rapport à 2015, année où les français embrassaient, dans la rue, les forces de l'ordre.

Persévérez, nous vous souhaitons bon courage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en mes sentiments les meilleurs.

Michel Hallard
Commissaire Divisionnaire Honoraire
6 Villa Perreur
75020 PARIS
0687386041